



COMMUNE DE  
**Belœil**

Rue Joseph Wauters, 1

7972 Quevaucamps

Tél.: 069/55.38.18

E-mail : finances@beloeil.be

**TAXE COMMUNALE SUR LES EOLIENNES**  
**FORMULAIRE DE DECLARATION EXERCICE D'IMPOSITION 2024**

**Déclaration à renvoyer pour le 31 mars 2024** par mail à finances@beloeil.be ou par courrier à l'adresse :  
Administration Communale de Beloeil - Rue J. Wauters, 1 - 7972 Quevaucamps

**Dénomination du contribuable :**

Nom et adresse ou dénomination et siège social :

Adresse d'imposition :

Nombre de mâts d'une puissance nominale inférieure à 1 mégawatt : .....

Nombre de mâts d'une puissance nominale inférieure à 2,5 Mw : .....

Nombre de mâts d'une puissance nominale comprise entre 2,5 Mw et 5 Mw : .....

Nombre de mâts d'une puissance nominale supérieure à 5 Mw : .....

Il est établi, pour les exercices 2020 à 2025, une taxe communale annuelle sur les mâts d'éoliennes destinées à la production industrielle d'électricité.

Sont visés les mâts d'éoliennes destinés à la production industrielle d'électricité existant à un moment quelconque de l'exercice d'imposition et placés sur le territoire de la commune pour être raccordés au réseau à haute tension de distribution d'électricité.

L'impôt est dû solidairement par le ou les propriétaire(s) du mâts et le(s) exploitant(s).

**L'impôt est fixé comme suit :**

- pour un mâts d'une puissance nominale inférieure à 1 mégawatt : zéro euro
- pour un mâts d'une puissance nominale inférieure à 2,5 Mw : 13.806,25 €
- pour un mâts d'une puissance nominale comprise entre 2,5 Mw et 5 Mw : 16.567,50 €
- pour un mâts d'une puissance nominale supérieure à 5 Mw : 19.328,75 €

A défaut de déclaration dans les délais prévus ou en cas de déclaration incorrecte, incomplète ou imprécise, le contribuable est imposé d'office, en vertu des dispositions de l'article L3321-6 du Code de la Démocratie locale. La taxe enrôlée d'office est majorée selon l'échelle dont les graduations sont les suivantes :

-1<sup>ère</sup> majoration : 100%

-2<sup>ème</sup> majoration : 150%

-à partir de la 3<sup>ème</sup> majoration : 200 %

**POUR QUE LA DECLARATION SOIT COMPLETE MERCI DE NOUS COMMUNIQUER LES DONNEES SUIVANTES :**

Fait à \_\_\_\_\_ , le \_\_\_\_\_

Nom et qualité du déclarant :

Téléphone :

Adresse mail :

Signature précédée de la mention "Lu et approuvé"